

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 077-217703057-20250623-D_96_2025-DE

JH/CD

OBJET

Renouvellement de la labellisation de la cité éducative 2025-2027

N° D_96_2025 (Direction de la Vie Scolaire)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

~~~~~

**DATE****D'AFFICHAGE**

26 juin 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

en exercice

35

présents

24

votants

34

Par décision du comité interministériel des villes du 29 janvier 2022, la ville de Montereau-Fault-Yonne a obtenu la labellisation « Cité Educative » pour le quartier de Surville.

Par courrier en date du 19 mars 2025 cosigné par le Ministre délégué à la Ville et le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le renouvellement de cette labellisation a été notifié pour une nouvelle période triennale de 2025 à 2027.

Une nouvelle convention triennale couvrant les années 2025, 2026 et 2027 doit être signée entre l'Etat et la Ville.

La convention précise les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation du dispositif ainsi que les orientations stratégiques et le plan d'actions de base proposé lors de la demande de renouvellement. Elle permettra, après signature, de mobiliser auprès de la préfecture du département l'enveloppe annuelle de 350 000 € accordée à notre cité éducative ce qui représente pour les trois années un montant total de 1 050 000 €.

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ère</sup> commission en date du 17 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ**

- D'APPROUVER le renouvellement de la labellisation « Cité Educative » du quartier de Surville pour une durée de trois ans
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention triennale annexée pour le renouvellement de la labellisation Cité Éducative et la mobilisation des financements

.../...

- D'APPROUVER le plan d'action prévisionnel annexé
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document à venir relatif à la mise en œuvre du dispositif « Cité Educative » dont des avenants aux conventions

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James Chéron .  
James CHÉRON